



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	2
Contacts avec les partenaires	3
Représentations officielles	4
Rencontres et formations	7
Soutiens à l'intégration - Dossiers 2015	9
Témoignage : « Des petits secrets à partager »	11
Retours sur les objectifs 2015	13
Objectifs et projets 2016	13
Comité	14
Remerciements	14

Le mot de la Présidente

L'année 2015 a permis d'atteindre nos objectifs formulés en 2014, grâce à une nouvelle organisation du travail et avec l'aide précieuse de membres de l'AIPE qui ont prêté main – et tête ! – forte au Comité. Dans ce rapport d'activité 2015, vous allez prendre connaissance des dossiers en cours et de leur avancement.

D'une manière générale, l'année 2015 a été une bonne année pour les causes défendues par notre association :

Le sens donné à l'intégration se rapproche de celui de l'inclusion, comme l'ont montré de nombreuses interventions en décembre 2015 lors du 11^{ème} Colloque du Service de la Petite Enfance « Inclusion: nouveau paradigme ».

La thématique a été bien investie politiquement : l'Avant-projet de la *Loi sur l'accueil préscolaire* contient des propositions concrètes concernant l'accueil des jeunes enfants avec des besoins éducatifs particuliers, cette fois avec une implication forte du Canton.

La LIJBEP a été intégrée dans la *Loi sur l'Instruction Publique* du 17.9.2015 (entrée en vigueur le 1 janvier 2016).

Le chantier de l'école inclusive est ouvert : la nouvelle « Commission consultative transitoire de l'école inclusive » a commencé ses travaux en octobre 2015, une journée de travail et d'échange sur ce thème a eu lieu en novembre.

Je me réjouis de ces ouvertures : les politiques et les pratiques sont questionnées, des théories sont invoquées, des recherches locales sont menées... A nous de savoir comment en profiter pour continuer à accomplir notre mission. Il faudra sans doute attendre encore l'aboutissement des lois et règlements, des offres de formation initiale et continue, ainsi que des soutiens apportés au quotidien aux équipes éducatives des institutions de la petite enfance (IPE) pour permettre de constater des avancées spectaculaires concernant l'inclusion sociale et éducative des jeunes enfants. Mais en créant l'association, il y a 19 ans, nous savions que la route serait longue!

Je quitte mon rôle de présidente, optimiste, mais aussi convaincue que notre association doit plus que jamais jouer son rôle pour que les initiatives en cours permettent aux enfants d'âge préscolaire et à leur famille de devenir les maillons forts d'une société plus inclusive.

Pour conclure, j'aimerais vous remercier toutes et tous de m'avoir fait confiance pour représenter l'AIPE pendant ces dernières années !

Contacts avec les partenaires

Relation avec les communes

Le lien avec les communes est maintenant habituel, l'AIPE leur adressant depuis 2013 directement ses recommandations de soutien à l'accueil et à l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers. Toutefois, en dehors de cette communication écrite, nous nous réjouissons de n'avoir eu que peu d'échanges avec les communes cette année. En effet, cela semble indiquer que notre nouveau fonctionnement est entré dans les habitudes et confirme l'attention et le soutien à l'inclusion accordé par les autorités communales.

Nous sommes tout de même intervenus auprès d'une commune suburbaine n'ayant pas accepté de suivre les recommandations de soutien formulées et de débloquer les fonds nécessaires pour permettre un accueil favorable à l'enfant et au groupe. Cette intervention a permis à la commune de mieux comprendre les procédures actuelles, les réalités des enfants, des familles et des équipes éducatives et a abouti à une issue positive, le soutien ayant alors été octroyé.

Collaboration avec l'Université de Genève- FPSE

L'ouverture de la Maîtrise en Éducation Précoce Spécialisée (MAEPS) offerte conjointement par l'Université de Genève et la HEP Vaud a amené à repenser les modalités de collaboration avec l'AIPE.

En effet, dans un souci de transparence et de cohérence, il a été décidé que, pour qu'un stage en soutien à l'intégration soit mis en place dans une institution de la petite enfance, il est nécessaire que l'équipe éducative ait auparavant réalisé une demande formelle, contenant les observations et les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant présentant des besoins éducatifs particuliers.

L'AIPE étant l'organe principal auquel les demandes de soutien sont transmises, elle expertise alors les projets et élabore des recommandations pour que l'appui puisse permettre un accueil favorable à l'enfant et au groupe. Dans le cadre de la collaboration avec la MAEPS, la validation des demandes par l'AIPE assure par ailleurs aux stagiaires et à leur responsable académique qu'un projet d'accueil de l'enfant a été pensé et réfléchi avant leur arrivée. En effet, bien que cette personne apporte un soutien spécifique à l'équipe et à l'enfant, elle ne doit ni réaliser ni porter le projet d'accueil de l'enfant, celui-ci restant de la responsabilité de l'équipe éducative.

La collaboration entre le stagiaire et l'équipe éducative est très intéressante pour les deux partenaires. D'une part l'étudiant s'enrichit d'une expérience professionnelle, développe ses compétences d'observation, met en pratique des stratégies et des outils et découvre la réalité de ce contexte d'accueil spécifique. D'autre part, l'institution bénéficie d'un soutien non rémunéré, des connaissances théoriques de l'étudiant en formation, d'un regard nouveau sur la situation et de propositions d'adaptation et d'arrangements distincts de ce qui a déjà pu être mis en place.

Précisons encore que la venue d'un stagiaire en soutien à l'intégration répond à la demande de nombreuses institutions pour lesquelles il n'est pas si évident de trouver des ressources supplémentaires et/ou des ressources ayant des compétences et une formation spécifiquement dans ce domaine.

Rencontre avec Insieme-GE

Un de nos objectifs pour l'année 2015 visait un renforcement de notre collaboration avec les parents. A la suite d'une rencontre avec le Comité d'Insieme-Genève, il a été convenu d'envoyer une lettre aux membres parents de l'association. Dans cette lettre, nous avons résumé notre mission et nos activités et nous avons invité les membres parents à se joindre à un « groupe de résonance ». Ce groupe serait composé de parents auxquels le Comité de l'AIPE pourrait faire appel pour une consultation ponctuelle concernant une question précise ou pour un travail commun sur une courte période.

D'autres contacts avec les parents seront pris pour compléter ce « groupe de résonance ». En effet, le Comité considère que des échanges réguliers avec les parents sont indispensables. Ils contribueront à améliorer les documents et les informations à disposition sur notre site internet. Ils permettront aussi de préparer une soirée d'échanges et de formation qui abordera spécifiquement le thème de la collaboration entre les IPE et les parents, enrichie par les expériences de ces derniers et l'expression de leurs souhaits.

Représentations officielles

De la CCIJBEP à la Commission consultative transitoire de l'école inclusive

A la rentrée 2015, nous avons eu la confirmation que le DIP avait décidé de constituer une « Commission consultative transitoire de l'école inclusive ». La constitution de cette nouvelle instance a amené la suspension, avec effet immédiat, des travaux de la « Commission consultative de l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés » (CCIJBEP).

Nous remercions M. Eric Métral, représentant pour la Petite Enfance, ainsi que l'ensemble des commissaires qui ont œuvré au sein de la CCIJBEP depuis sa création en mars 2011 et qui ont montré leur attention et leur soutien à la Petite Enfance. En avril 2012, le représentant Petite Enfance a notamment transmis au DIP un rapport et des recommandations relatives au dispositif de soutien à l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers ; rapports mis à jour encore en février 2013. Malgré ce travail et ces investissements, il faut malheureusement constater que peu des recommandations énoncées, qui sont toujours d'actualité, ont été reprises par le DIP. Il en a d'ailleurs été de même pour le nom de la « Commission consultative transitoire de l'école inclusive » dont il a été relevé de nombreuses fois que la dénomination n'incluait pas le préscolaire. Des propositions ont été faites (ex. « Commission pour une éducation inclusive »), mais sans succès...

Aujourd'hui, la « Commission consultative transitoire de l'école inclusive » rassemble de nombreuses personnes. Pour la Petite Enfance, c'est Mme Sandra Capeder (cheffe du Service de la Petite Enfance de la Ville de Genève) qui est dorénavant la représentante. Souhaitons-lui le meilleur pour faire entendre notre voix !

Plateforme Intégration

Les discussions entamées en 2014 relativement aux aspects de formations des professionnels se sont poursuivies au sein de la Plateforme. L'AIPE a indiqué qu'elle continue ses actions de formation et d'informations auprès des éducateurs de l'enfance et publics intéressés et qu'elle réfléchit actuellement à une nouvelle offre destinée aux équipes éducatives.

Groupe de travail « Dispositif pour l'accueil préscolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers »

En tant que membre de la Plateforme intégration, l'AIPE a été représentée par Mme Joëlle Seemann dans un groupe de travail « Dispositif pour l'accueil préscolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers » qui avait pour mission de récolter les principaux avis à transmettre à la Commission de pilotage du DIP chargée de préparer l'Avant-projet de la nouvelle *Loi sur l'accueil préscolaire*.

En complément des travaux réalisés par ce groupe de travail, l'AIPE a souligné dans un courrier à la Commission de pilotage du DIP les éléments que notre association souhaite ancrer sans ambiguïté dans la future loi :

1. Tous les enfants en âge préscolaire ont le droit de prétendre à une place dans les institutions de la petite enfance du Canton de Genève. Ceci en accord notamment avec l'art 5 « Accès aux modes de garde » de la LSAPE (al. 1: Le choix du mode de garde est libre dans la mesure des places disponibles, al.2: Les structures d'accueil sont ouvertes sans discrimination).
2. Les normes d'encadrement en vigueur dans les différentes institutions peuvent être adaptées et/ou d'autres mesures de soutien examinées pour que la participation des enfants avec besoins éducatifs particuliers aux activités proposées puissent être assurée par les équipes éducatives. Ceci est en accord avec l'indication déjà présente dans le RSAPE (2005, art. 9.5).

Nous avons également exprimé dans ce courrier notre souhait que la nouvelle loi ne reprenne pas certains éléments contenus dans la LIJBEP/RIJBEP, notamment la phrase « *l'intégration peut être complète, partielle ou non indiquée* » car elle induit d'emblée une inégalité devant la loi entre enfants avec et sans besoins éducatifs particuliers.

Nous avons finalement souligné que des enfants BEP en âge préscolaire bénéficiant de « mesures renforcées » ne change en rien les bénéfices qu'ils peuvent retirer, comme leurs camarades, à vivre ensemble dans une collectivité, pour développer leurs compétences au contact des pairs. Cela ne change évidemment pas non plus le besoin ou le désir des parents de trouver un tel lieu près de leur domicile et/ou de leur place de travail. Nous avons rappelé que ce sont les services/personnes qui dispensent des « mesures renforcées » déjà accordées à un enfant BEP qui conseillent et soutiennent souvent son inclusion dans une IPE (« mesure de base »).

Consultation sur l'Avant-projet de loi sur l'accueil préscolaire

Au printemps 2015, la Commission de pilotage du DIP, en appui sur les travaux du groupe « Dispositif pour l'accueil préscolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers », a mis en consultation l'Avant-projet de *Loi sur l'accueil préscolaire* (74111) élaboré. L'AIPE a pris part à cette consultation.

Dans l'ensemble, nous avons trouvé l'avant-projet de loi satisfaisant. Nous nous sommes néanmoins positionnés sur certains articles en demandant des précisions et/ou modifications (voir tableau récapitulatif). L'AIPE reste maintenant dans l'attente de la lecture du Règlement d'application qui sera associé à cette loi.

Articles de l'avant-projet de loi sur l'accueil préscolaire	Commentaires et propositions de modifications de l'AIPE
<p>Articles 7 « Rôle des parents » <i>«Les structures d'accueil préscolaire et de coordination travaillent en étroite collaboration avec les parents et encouragent leur participation active»</i></p>	<p>Pour l'AIPE, le rôle des parents est à accentuer. Modification proposée : <i>« Les structures d'accueil préscolaire et de coordination travaillent en étroite collaboration avec les parents. Elles encouragent et valorisent leur participation active »</i></p>
<p>Article 14 « Missions » al. i : « d'établir des éléments de planification pour atteindre le taux d'offre d'accueil » al. j : « <i>de proposer des recommandations quant aux critères d'accès aux structures d'accueil préscolaires et dresser périodiquement un rapport sur cette question</i> »</p>	<p>Pour l'AIPE, l'alinéa i) ne met pas assez l'accent sur le soutien à l'inclusion. Modification proposée : « d'établir à l'intention du Conseil d'Etat un rapport annuel sur le développement de l'accueil préscolaire comprenant celui des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés et du dispositif de soutien à l'inclusion » Nous avons demandé comment l'alinéa j) s'articule avec l'article 4, celui-ci n'indiquant pas le rôle de la Fondation relativement à des recommandations de critères d'accès.</p>
<p>Article 17 « Formation initiale et en cours d'emploi » Article 18 « Formation continue »</p>	<p>L'AIPE souhaite mettre en avant dans ces deux articles le fait que la formation initiale et la formation continue doivent permettre de répondre aux besoins de chaque enfant</p>
<p>Article 23 « Principe pour l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés » al. 1 : « <i>Tout enfant à besoins éducatifs particuliers ou handicapé en âge préscolaire peut avoir accès aux structures ordinaires d'accueil préscolaire</i> » al. 2 : « <i>Les entités désignées par le département offrent sur demande aux institutions ordinaires de la petite enfance le soutien et les conseils spécifiques nécessaires en vue de favoriser l'intégration de l'enfant</i> » al. 3 : « <i>Lorsque la structure d'accueil fréquentée par l'enfant pressent chez ce dernier un besoin susceptible de faire l'objet d'une mesure individuelle renforcée en pédagogie spécialisée, la direction de l'institution le signale aux responsables légaux et les oriente vers le secrétariat à la pédagogie spécialisée</i> » al. 4 : « <i>L'évaluation des demandes de soutien pour l'intégration d'un enfant à besoins éducatifs particuliers dans une structure d'accueil préscolaire est réalisée par un prestataire désigné par le département. Une commission externe désignée valide l'octroi de la mesure</i> »</p>	<p>L'AIPE n'est pas d'accord avec l'ensemble des alinéas de cet article. Modifications proposées : al. 1 : « <i>Tout enfant à besoins éducatifs particuliers ou handicapé en âge préscolaire a accès aux structures ordinaires d'accueil préscolaire</i> » al. 2 : « <i>Les entités désignées par le département permettent d'offrir les mesures de base nécessaires en vue de favoriser l'intégration de l'enfant</i> » al. 3 : « <i>Lorsque la structure d'accueil fréquentée par l'enfant pressant chez ce dernier un besoin susceptible de faire l'objet d'une mesure individuelle renforcée en pédagogie spécialisée, la direction de l'institution le signale aux responsables légaux et les oriente vers les services compétents</i> » al. 4 : « <i>L'évaluation des demandes de soutien pour l'intégration d'un enfant à besoins éducatifs particuliers ou handicapé dans une structure d'accueil préscolaire est réalisée par un prestataire désigné par le département. Une commission externe désignée valide l'octroi de la mesure de base</i> »</p>

Rencontres et formations

Soirée d'échange et de réflexion : « Comment le groupe de pairs peut faciliter l'intégration d'un enfant avec des besoins éducatifs particuliers »

Dans la continuité de la première soirée d'échange et de réflexion organisée par l'AIPE en 2014 qui portait sur le soutien apporté par un adulte supplémentaire dans le groupe, nous avons proposé le 23 février 2015 une soirée portant sur le rôle de soutien apporté par le groupe de pairs à l'enfant à besoins éducatifs particuliers.

Après une introduction théorique sur le thème par Madame Britt-Marie Martini-Willemin, collaboratrice scientifique à l'Université de Genève et responsable des stages en éducation spéciale, les participants ont pu réfléchir en petits groupes sur la base de vignettes cliniques. L'idée était de mettre en avant le rôle que le groupe de pairs peut avoir auprès de l'enfant à besoins éducatifs particuliers dans différents moments du quotidien de l'institution de la petite enfance. Le partage en grand groupe a permis de révéler la difficulté de passer d'une pensée ciblée sur l'enfant et ses besoins à une pensée « groupe d'enfants ». La relative nouveauté de la façon d'imaginer le groupe de pairs comme soutien pour l'enfant à besoins éducatifs particuliers a suscité de nombreuses réactions et intérêts. L'AIPE ne manquera pas de donner une suite aux réflexions qui ont émergé.

Nous remercions Britt-Marie Martini-Willemin pour sa présentation ainsi que sa participation au débat ainsi que les 39 professionnels qui ont partagé leurs vécus, leurs expériences et leurs questionnements.

Soirée d'échange et de réflexion: « Comment favoriser la participation d'un enfant avec des besoins éducatifs particuliers à travers le jeu : réflexion autour du matériel »

Toujours dans l'idée de renforcer les liens avec le terrain et d'offrir aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance l'occasion de partager leur expérience et réfléchir à de nouvelles pratiques, l'AIPE a organisé le 12 octobre 2015 une soirée d'échange et de réflexion consacrée à la façon de favoriser la participation de tous les enfants à travers différents matériels de jeu.

La soirée a eu lieu à la ludothèque « 1-2-3 ... Planète!» et a été animée par Michelle Nicollin Rothen et Diane Jolidon, responsables de ludothèque, en collaboration avec le Comité de l'AIPE. Nous avons limité les inscriptions à 21 personnes, afin de permettre la découverte ludique de différents jeux et de favoriser les échanges autour du matériel proposé.

La soirée s'est déroulée en trois temps. Après une brève présentation de la thématique et de matériel et jeux « spécialisés » par Michelle Nicollin Rothen, les participantes, réparties en 5 groupes avaient la tâche de réfléchir à l'adaptation et l'aménagement de jeux de règles, qui peuvent se trouver habituellement dans les institutions de la petite enfance (IPE), pour permettre la participation d'un enfant à besoins éducatifs particuliers. Chaque groupe a ainsi pu passer par 5 ateliers différents comprenant une vignette d'enfant et deux jeux sur lesquels échanger. La soirée s'est poursuivie par le partage des réflexions et questions en grand groupe pour terminer par une synthèse des apports des différents groupes et une mise en évidence de quelques éléments à retenir.

Les réflexions au sein des groupes ont permis de montrer que le matériel ordinaire, disponible dans les IPE (ou à emprunter en ludothèque), convient tout à fait à l'ensemble des enfants accueillis. Le matériel plus spécifique est à considérer comme un atout

supplémentaire en collectivité (absolument pas indispensable), à utiliser pour le groupe d'enfants et non pas dans l'idée d'une intervention en individuel.

Il est néanmoins possible, voire nécessaire, de réfléchir à des adaptations du matériel qu'on trouve habituellement en IPE. Ces adaptations peuvent concerner uniquement l'enfant à besoins spécifiques (qui a des règles qui lui sont propres ou même un rôle différent dans le jeu) ou tous les enfants qui participent à ce jeu. L'objectif visé est la participation de l'enfant à besoins éducatifs particuliers au jeu en même temps que ses camarades. Plusieurs idées d'adaptations sont ressorties des échanges, comme par exemple le fait de travailler en coopération (les enfants jouent par deux), la simplification des règles, l'interruption du jeu pour l'ensemble du groupe si un des enfants n'a plus l'attention nécessaire ou encore une réflexion préalable sur le choix des partenaires de jeu.

Un point-clé qui est ressorti est que les adaptations faites pour favoriser la participation de chacun au moment de jeu en groupe visent surtout les opportunités d'interactions entre pairs lors de l'activité partagée et pas forcément les acquisitions cognitives visées par le jeu.

Les participants ont pu repartir de la soirée avec la liste des jeux présentés. Ils ont reçu par la suite par mail une synthèse des réflexions issues de la soirée.

Nous remercions Michelle Nicollin Rothen et Diane Jolidon pour le temps consacré à la construction et la préparation de cette soirée, ainsi que pour leur accueil à la ludothèque « 1-2-3 ... Planète!».

Au vu de la forte demande de la part des éducateurs-trices de l'enfance pour participer à cette soirée formation, nous prévoyons de la reconduire en 2016.

Constitution d'un sous-groupe « Formation » du Comité de l'AIPE

L'année 2015 a vu la création d'un sous-groupe au sein du Comité ayant la responsabilité de l'organisation des formations offertes par l'AIPE.

Les premières soirées d'échanges et de réflexion proposées ont eu beaucoup de succès. Le Comité de l'AIPE souhaite donc poursuivre l'organisation de ces moments destinés aux éducatrices et éducateurs de l'enfance, leur offrant l'opportunité de discuter entre professionnels, de partager leurs expériences, de développer de nouvelles pratiques mais aussi de bénéficier de divers apports théoriques. De nouvelles soirées sont ainsi prévues pour 2016 : la première en hiver sera une seconde édition de la soirée « Comment favoriser la participation d'un enfant avec des besoins éducatifs particuliers à travers le jeu : réflexion autour du matériel » ; la seconde se déroulera en automne sur une thématique que vous découvrirez ultérieurement.

Le Comité de l'AIPE a bien entendu de nombreuses idées de thèmes à développer, mais il est également à l'écoute de vos besoins et de vos suggestions. N'hésitez donc pas à nous en faire part.

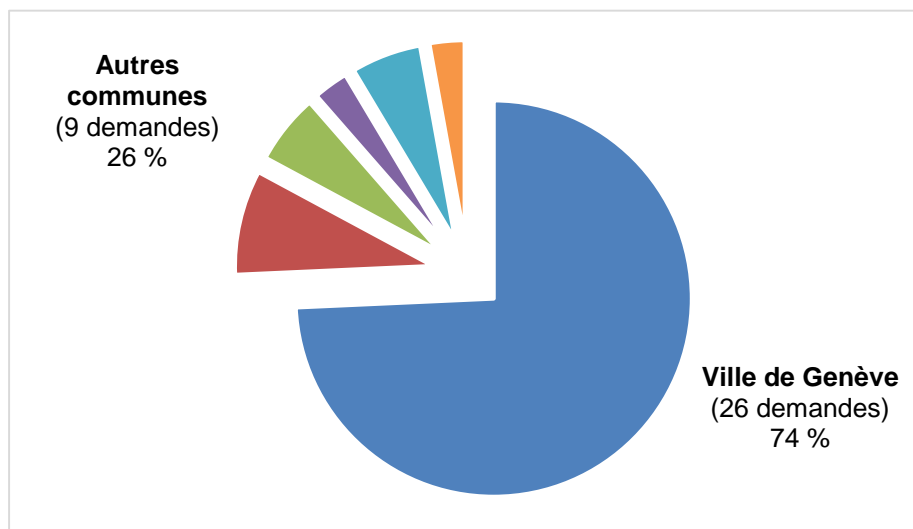
Par ailleurs, nous avons entamé un processus de réflexion autour d'une formation plus conséquente qui pourrait être proposée par l'AIPE aux équipes qui souhaitent être accompagnées dans l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers. Cette réflexion va se poursuivre en 2016 et devrait aboutir à un concept qui sera présenté à nos partenaires.

Soutiens à l'intégration - Dossiers 2015

Durant l'année 2015, le sous-groupe dossiers a poursuivi son travail d'analyse des projets d'intégration qui lui ont été soumis, selon la procédure reproduite ci-après. Les figures ci-dessous donnent une vision des dossiers traités durant l'année 2015.

Dossiers reçus durant l'ensemble de l'année 2015

Age	Nombre
0 à 1	0
1 à 2	5
2 à 3	9
3 à 4	17
4 à 5	4
+ de 5	0
Total	35



Ainsi, en 2015, nous avons reçus 35 dossiers. Parmi eux, 23 correspondaient à de nouvelles demandes et 12 à des demandes de prolongations (9 premières prolongations, 2 deuxièmes et 1 troisième). Ces 35 dossiers ont concerné 31 enfants. La différence provient du fait que, pour un enfant, il peut y avoir une demande de soutien, puis une prolongation par exemple. Nous constatons, comme les années précédentes, que la moitié des demandes de soutien sont faites pour des enfants âgés de 3 à 4 ans,

Cette année, le Comité a été confronté à de nombreuses reprises à des dossiers imprécis ou incomplets, avec des manques principalement au niveau des objectifs et des projets d'intégration. Il a ainsi été amené à demander de nombreux compléments de dossier et à fournir des explications et conseils aux professionnels, ce qui retarde l'engagement d'une personne de soutien. Nous sommes conscients que l'établissement d'un projet d'intégration et la rédaction d'une demande de soutien n'est pas chose aisée et prenons très au sérieux les difficultés rencontrées. La réflexion sur l'accompagnement et les conseils qui peuvent être fournis se poursuit.

Une fois la demande de soutien examinée, le Comité transmet aux institutions et aux communes les recommandations quant au soutien qu'il juge adéquat pour permettre un accueil adapté de l'enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Nous pouvons signaler que si la Ville de Genève n'accepte que les demandes de soutien qui ont été validées par l'AIPE, cela n'est pas le cas pour les communes suburbaines. Nous constatons toutefois qu'elles jouent également le jeu puisque toutes les recommandations de soutien ont été suivies comme préconisé ou avec quelques légères modulations. Nous sommes ravis de ce constat qui nous permet d'avoir une bonne vue d'ensemble sur les besoins de soutien au niveau cantonal.

Procédure lors de demande de soutien

1. L'AIPE reçoit et évalue les projets d'intégration et les demandes de soutien de(s) IPE de la Commune pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap dont l'intégration nécessite des moyens supplémentaires, notamment en ressources humaines. Une proposition chiffrée fait partie du projet.
2. Ces demandes de soutien doivent être réalisées en complétant les formulaires disponibles sur le site internet de l'association.
3. Pour faciliter l'élaboration des projets d'intégration et les demandes de soutien, des documents explicatifs sont également à disposition des IPE sur le site internet.
4. Si le projet initial présenté est incomplet, l'AIPE offre aux IPE conseils et assistance pour le préciser.
5. Après analyse du dossier, l'AIPE transmet aux IPE et, par leur intermédiaire, aux parents les recommandations quant au soutien qu'elle juge adéquat pour permettre un accueil adapté de l'enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ;
6. L'AIPE fait parvenir à la commune une copie de ces recommandations, (dans le respect de la LIPAD, 2001, c'est-à-dire sans dévoiler les données personnelles de l'enfant et de sa famille).
7. Dans certaines situations, l'AIPE demande un bilan intermédiaire aux IPE afin d'évaluer le soutien accordé jusqu'alors et de moduler, si nécessaire, sa recommandation de soutien pour la suite de l'année scolaire en cours. Elle informe les IPE, les parents et la Commune des nouvelles recommandations formulées.
8. Le bilan intermédiaire décrit les adaptations organisationnelles et pédagogiques mises en place, les changements constatés, les objectifs atteints et, le cas échéant, les collaborations développées avec les parents, les services et autres tiers-experts. Ce bilan intermédiaire peut contenir des propositions d'ajustements du projet d'intégration initial (objectifs éducatifs visés, adaptations du matériel et/ou des activités collectives, tâches et horaire de la personne engagée pour renforcer l'équipe éducative, etc.). Voir formulaire sur le site internet de l'AIPE.
9. A la fin de l'année scolaire, l'AIPE demande un bilan final (formulaire sur le site de l'association) aux IPE qui précise les bénéfices de cette intégration pour l'enfant et sa famille, pour le groupe d'enfants et l'équipe éducative et relève les difficultés rencontrées. Le bilan mentionne, le cas échéant, la transition de l'enfant vers une autre structure éducative ou la préparation d'un nouveau projet d'intégration en IPE pour l'année scolaire suivante.
10. Les IPE peuvent par ailleurs faire appel au Comité l'AIPE en cours d'année pour discuter de toute question qui se pose par rapport à l'accueil inclusif.

Témoignage : « Des petits secrets à partager »

Elodie Bosson

Auxiliaire en Institution Petite Enfance des Grands-Hutins, Carouge

Etudiante dans la Maîtrise en Education Précoce Spécialisée, UniGe et HEP Vaud

J'ai contacté l'institution des Grands-Hutins durant le printemps 2014 car je cherchais un emploi dans la petite enfance. L'une des directrices m'a annoncé qu'elle était intéressée par mon profil. En effet, un groupe de la crèche était en difficulté face à des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers.

Un enfant, Armand¹, demandait un soutien plus spécifique au sein de la crèche. On m'a expliqué qu'une demande de soutien avait été sollicitée à l'AIPE, à travers un dossier relatant les forces et faiblesses de l'enfant dans les différents domaines de développement, ainsi qu'en fonction de moments de la journée tels que l'accueil, les jeux-libres ou encore le repas. Ainsi, j'ai débuté l'année, en août 2014, avec une équipe éducative qui avait beaucoup d'attentes par rapport à mon travail.

Ce qui est parfois difficile dans le soutien à l'intégration d'enfants ayant des difficultés dans leur développement, c'est de faire comprendre à l'équipe éducative que la personne engagée est présente certes pour un enfant en particulier, mais que le but est qu'il profite du cadre de la crèche pour pouvoir apprendre à vivre en communauté et à entrer en relation avec ses pairs en priorité. Cela demande donc d'être présent pour l'enfant, mais pas seulement pour lui.

Dans la situation exposée, l'équipe et la direction de l'institution ont bien compris mon rôle et m'ont soutenue tant dans l'action sur le terrain que dans la réflexion. Dans mon témoignage, j'aimerais mettre l'accent sur la collaboration.

Pour moi, cette collaboration a commencé au sein du groupe et plus particulièrement avec l'éducatrice référente d'Armand, avec laquelle j'ai pu discuter, réfléchir à des activités à proposer, comment les transformer, les adapter pour qu'Armand puisse y participer et tirer profit de cette expérience. Nous avons également échangé sur les priorités qu'elle et moi trouvions importantes à travailler en premier. Pour donner un exemple concret, il était difficile pour Armand de suivre le moment de réunion avec les autres enfants car il était très agité, peu attentif et avait tendance à « déranger » le groupe. Pour qu'il puisse prendre part à ce moment en compagnie de ses pairs, je me suis mise dans une position contenant (en le prenant entre mes jambes). Ainsi, il avait la sensation d'un cadre physique et j'avais aussi la possibilité de recentrer son attention sur ce qui se déroulait devant lui en lui parlant, ou en lui faisant des gestes. Ce rôle pouvait être repris par différentes personnes durant la semaine. Grâce à la mise en place de ce système, Armand put, à Noël, rester assis et participer pleinement à la réunion sans avoir besoin de la présence d'un adulte. Cette « victoire » a permis à Armand d'apprendre à se concentrer pendant un laps de temps plus long, suivre ce qui se vivait autour de lui et y participer, enrichir son vocabulaire, améliorer sa compréhension et oser s'exprimer à haute voix devant ses pairs.

M'avoir dans l'équipe a également donné la possibilité aux éducatrices de faire des activités avec un plus petit effectif. Parfois je m'occupais de quelques enfants, donc une éducatrice avait le loisir de prendre Armand dans un groupe plus restreint (3-4). Elle pouvait ainsi faire des petits jeux en lui portant une attention plus particulière, ce qui n'aurait pas été

¹ Armand est un nom d'emprunt

envisageable dans un groupe de 8. Ces mesures étaient aussi plus propices à son développement relationnel et social, car l'adulte était en mesure de se positionner en tant que médiateur des interactions entre lui et ses pairs. Il a ainsi pu créer des liens plus facilement avec ses camarades.

Puis, la collaboration s'est étendue aux professionnels qui entourent aussi Armand en dehors de la crèche. Nous avons pu instaurer avec la logopédiste et également avec la psychologue du SEI (Service Educatif Itinérant) de nous rencontrer à la crèche régulièrement, c'est-à-dire toutes les 6 semaines environ, de manière décalée. Les professionnelles externes venaient à la crèche pour observer Armand, puis nous nous retrouvions pour échanger à propos de ses progrès et ses difficultés. Avec la logopédiste, nous avons décidé qu'avant la discussion, elle pourrait proposer une activité à un petit groupe comprenant Armand. Ces moments étaient toujours très riches de réflexions et de partage de connaissances, mais aussi d'échanges dans le ressenti du moment, car parfois, il faut l'admettre, c'était compliqué ! Grâce à cette collaboration nous avons pu expérimenter des adaptations et des activités qui ont bien fonctionné avec Armand. Par exemple, il se montrait un enfant extrêmement volontaire, qui persévérerait dans ses apprentissages et avait l'envie de partager avec ses pairs ; par contre, il n'était pas forcément motivé au moment où nous, adultes, nous le souhaitions. Dans ces moments, il fallait quelque peu ruser en allant le chercher avec humour afin de lui donner l'envie de participer à l'activité proposée. Ce sont des petits « secrets » que nous avons pu partager entre nous.

Nous avons aussi décidé de proposer des thématiques communes entre la crèche, la logopédiste et le SEI à la maison pour travailler ensemble dans la même direction. Par exemple, nous avons tous travaillé autour des prénoms des enfants du groupe ou encore autour du Petit Chaperon Rouge. Cela nous donnait une ligne directrice et permettait d'avoir aussi une sorte d'unité à ses yeux.

Les parents ont également été partie prenante, tout d'abord en donnant leur aval à la demande de soutien à l'AIPE, puis en étant ouverts avec nous et en faisant leur maximum pour aider leur enfant à aller de l'avant. Ils se sont montrés très collaborants et preneurs avec tous les professionnels.

Voilà, il est difficile de résumer en une page (bon, j'ai dépassé un petit peu...) toute une année si riche en rencontres et en expériences. Avoir pu suivre l'évolution impressionnante d'Armand, avec tout ce que nous avons eu la possibilité de mettre en place grâce à la présence d'une personne supplémentaire dans le groupe, aura été une aventure très positive !

Retours sur les objectifs 2015

Les activités du Comité de l'AIPE ont été importantes et ont permis de fournir un travail conséquent d'expertise de dossiers de demande de soutien et d'élaboration de recommandations. Par ailleurs, et conformément à son mandat, le Comité a investi de l'énergie dans le soutien au développement d'une politique inclusive dans les collectivités de la petite enfance par sa présence dans les organes politiques et, comme vous avez pu le lire, par son positionnement sur les modifications légales en cours ; la LIJBEP ayant été abrogée et le canton de Genève étant en cours de révision de sa loi sur l'accueil préscolaire.

Relativement aux objectifs posés, le Comité a entamé une discussion intéressante sur son lien avec les parents et les premiers contacts établis vont être poursuivis en 2016. Il a organisé les deux soirées de formation prévues et est très content de l'accueil fait par le terrain à ces moments de partage. Sa motivation est maximale pour en faire un rendez-vous régulier.

Finalement, un document précisant les critères d'évaluations des dossiers a vu le jour et est critiqué, affiné, discuté lors de chaque séance dossiers. Les formulaires et documents AIPE n'ont en revanche pas encore été retouchés, cette activité fera donc partie des objectifs 2016.

Objectifs et projets 2016

- Organiser deux soirées d'échanges formatifs sur les thèmes suivants :
 - *Adaptation des jeux pour impliquer tous les enfants (mars 2016)*
 - *Les livres pour aborder la différence (automne 2016)*
- Poursuivre la réflexion sur la collaboration avec les parents et les contacts avec les associations
- Revisiter le formulaire de conseil pour la rédaction du projet de demandes de soutien ainsi que les documents « bilan » et « prolongation »

Pour chacun de ces trois premiers objectifs, des sous-groupes au sein du Comité sont ou seront constitués.

- Poursuivre le travail sur le document d'évaluation des critères d'évaluation des dossiers
- Poursuivre la conception d'une formation aux équipes éducatives
- Penser et préparer la relève au sein du Comité

Comité

Nouvelles du Comité

Comme l'annonçait en introduction la présidente dans le rapport 2014, le Comité a effectivement réfléchi à un fonctionnement et une répartition des charges différentes. Ainsi, il a notamment fait le choix de constituer des sous-groupes responsables de l'avancement d'activités spécifiques. Ils élaborent des propositions concrètes par rapport à un résultat explicite visé avant de les discuter, amender et valider en séance plénière de Comité.

Le Comité a par ailleurs entamé un processus de recrutement de membres afin de s'étoffer et mieux répartir l'investissement. Nicole Eckmann Lévy a ainsi rejoint le Comité de l'AIPE dès l'été 2015 à titre d'invitée et trois autres personnes ont été approchées et ont accepté de mettre leurs compétences et un peu de leur temps au profit de l'AIPE : Agnès Monnet, Catherine Feller et Sandra Bello. Elles participeront donc dès 2016 aux activités du Comité en tant qu'invitées. Nous les remercions de leur engagement et espérons les convaincre de devenir membre du Comité dès l'année 2016.

Ces renforts sont d'autant plus importants que, comme vous avez pu le lire, Gisela Chatelanat quittera son rôle de présidente, tout en restant dans le Comité, et qu'une nouvelle présidence est à définir. Le réaménagement de notre fonctionnement et l'arrivée de nouveaux membres nous permettront de poursuivre notre action associative avec un nouveau souffle, mais dans le même esprit.

Composition du Comité 2015 de l'AIPE

- Gisela Chatelanat, Présidente
- Eric Métral, Trésorier
- Myriam Gremion
- Diane Jolidon
- Christiane Petremand
- Meritxell Picamal
- Joëlle Seemann

Au secrétariat : Sylvie Tornay

Remerciements

- A Madame Britt-Marie Martini-Willemin pour son intervention lors de la soirée de février 2015 qui avait pour thème « *Comment le groupe de pairs peut faciliter l'intégration d'un enfant avec des besoins éducatifs particuliers* »
- A Madame Michèle Nicollin Rothen pour son investissement lors de la soirée d'octobre 2015 qui avait pour thème « *Comment favoriser la participation d'un enfant avec des besoins éducatifs particuliers à travers le jeu: réflexion autour du matériel* »
- A tous nos membres actifs et de soutien.

L'AIPE :

- Soutient le développement d'une politique d'intégration en menant une réflexion sur l'intégration d'enfants d'âge préscolaire en situation de handicap.
- Participe aux actions coordonnées des différents organismes concernés par la petite enfance.
- Contribue à informer et former les institutions et personnes intéressées par l'intégration.
- Propose son expertise en matière d'évaluation des demandes de soutien à l'intégration d'enfants en situation de handicap et d'élaboration de projets d'intégration.
- Elabore des recommandations pour que cet appui puisse permettre un accueil favorable à l'enfant et au groupe.
- Accompagne et conseille les équipes éducatives dans l'organisation des soutiens à l'intégration.
- Recherche les moyens financiers nécessaires aux buts fixés par l'Association et gère la fortune sociale de l'Association.



Aide Intégration
Petite Enfance

AIPE

Case postale 1421

1227 CAROUGE

Tél. : 076 360 53 60

info@aipe.ch

www.aipe.ch